

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 28 septembre 2022

Actualités

Comme vous le savez probablement, j'ai été nommé au Sénat, rapporteur d'une mission conjointe de **contrôle sur la sécurisation de la chasse**.

En effet, suite à la pétition du collectif « *Un jour, un chasseur* » qui a recueilli plus de 120 000 signatures en novembre 2021, le Sénat a créé une mission de contrôle commune aux commissions des affaires économiques et des lois.

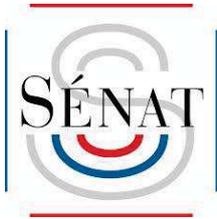
Après avoir rencontré plus de 170 personnes et effectué cinq déplacements sur le terrain pour étudier toutes les demandes de la pétition, j'ai salué la forte baisse des accidents depuis 20 ans.

Dans le cadre du rapport que j'ai réalisé, intitulé "***La sécurité : un devoir pour les chasseurs, une attente de la société***", j'ai toutefois formulé **30 propositions pour progresser encore et répondre aux attentes des non-chasseurs et des chasseurs**.

La sécurité est un enjeu pour l'avenir de la chasse et son acceptation.

En pièce attachée, je vous adresse une note synthétique de présentation de mon rapport qui est quant à lui consultable [ICI](#).

Restant à votre entière disposition, je vous d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.



Bourg en Bresse, le 28 septembre 2022

A Mesdames et Messieurs les élus de l'Ain
De la part de Patrick CHAIZE

Communiqué aux élus

--

Mon rapport d'information :

« La sécurité : un devoir pour les chasseurs, une attente de la société ».



1. Genèse et feuille de route

Les commissions des affaires économiques et des lois du Sénat ont créé en novembre 2021, une **mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse**, composée de 19 membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques du Sénat.

En application du Règlement du Sénat, cette mission conjointe a eu pour mission **d'examiner la pétition "Morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça !" déposée sur la plateforme de e-pétitions du Sénat et qui a dépassé le seuil des 100 000 signatures.**

Plus précisément, le travail s'est porté sur les questions de sécurité à la chasse, de délivrance et de validation du permis de chasser, de détention d'armes de chasse, de répartition spatiale et temporelle de l'usage des espaces naturels, de sanctions encourues et de prise en charge des victimes et enfin, sur le bilan de la loi du 24 juillet 2019 en matière de sécurité à la chasse.

2. Rapport d'information « La sécurité : un devoir pour les chasseurs, une attente de la société »

Le 14 septembre, j'ai **présenté le rapport des travaux que nous avons conduits devant les membres des commissions des lois et des affaires économiques.**

Constat a été fait que les **accidents de chasse sont en forte baisse et restent marginaux, si on les replace dans l'accidentologie générale en France. Mais ils sont encore trop nombreux. Plus des deux tiers des accidents résultent de fautes graves contre les règles élémentaires de sécurité** : tir dans l'angle de 30°, tir dans la traque, tir vers des routes ou des habitations, tir sans identification, fautes de manipulation...

Malgré les résultats encourageants qu'il faut saluer comme le fruit du sérieux des chasseurs, j'ai la conviction que les chasseurs doivent encore progresser. C'est **une question de crédibilité et de confiance** vis-à-vis des non-chasseurs. Mais **c'est aussi une attente des chasseurs eux-mêmes qui sont les premières victimes des accidents**. Si le **risque zéro n'existe pas, cela ne doit pas empêcher de se fixer le zéro accident comme objectif. Les chasseurs doivent adopter une culture de la sécurité** à l'instar de ce qui se fait dans l'industrie pour la sécurité au travail. Il s'agit de l'inscrire dans un processus d'amélioration permanente.

Dans ce contexte, j'ai proposé une **trentaine de mesures (cf. page 2) pour faire progresser la sécurité à la chasse**. Etablies sur la base d'un diagnostic approfondi de l'état des lieux et des pratiques, ces améliorations constituent une évolution nécessaire.

Ces propositions sont réparties entre celles qui méritent d'être prises « **avant la chasse** » et celles qui touchent **au déroulé de la chasse elle-même**.

Alors que ce [rapport](#) a fait l'objet d'une adoption au Sénat, l'objectif est à présent qu'il nourrisse un prochain texte législatif pour répondre à l'attente de changement en la matière.

30 propositions pour plus de sécurité à la chasse

- 1. Promouvoir une culture de la sécurité.** Retenir l'objectif de tendre vers le zéro accident comme un processus permanent.
- 2. Ne pas interdire les carabines,** mais actualiser la circulaire de 1982 interdisant les tirs vers les maisons ou les routes en y incluant les carabines.
- 3. Développer les audits de sécurité** des territoires de chasse au niveau départemental et local.
- 4. Renforcer l'examen du permis de chasser** en rendant obligatoire la maîtrise des armes semi-automatiques et une épreuve de performance au tir.
- 5. Généraliser le tutorat des jeunes** permis lors de la première année de chasse et des chasseurs mineurs jusqu'à leur majorité.
- 6. Développer la formation des chasseurs** aux premiers secours : PSC1 obligatoire pour passer le permis de chasser, présence d'un chasseur formé et d'une trousse de premiers secours lors des chasses collectives.
- 7. Conditionner la possession des carabines** à une journée de formation théorique et pratique (si elle n'est pas incluse lors du permis de chasser).
- 8. Rendre obligatoire la formation d'organisateur de battues.** L'assortir d'une obligation d'assurance.
- 9. Compléter la formation décennale sur la sécurité** par un volet pratique. La rendre obligatoire avant toute validation après dix ans sans chasser.
- 10. Développer les formations** pour corriger des comportements dangereux sur décision des FDC*, des ACCA*, de l'OFB* ou des parquets notamment *via* des stages alternatifs aux poursuites.
- 11. Rendre le certificat médical annuel obligatoire.** Aligner la chasse sur les sports avec arme.
- 12. Interdire l'alcool et l'usage de stupéfiants** lors de la chasse. Aligner le taux d'alcool retenu, l'interdiction des stupéfiants ainsi que leurs sanctions respectives sur les règles en vigueur en matière de code de la route.
- 13. Développer une culture du tir :** formation au tir, réglage des armes, installation de stands...
- 14. Améliorer le suivi de la détention des armes et le contrôle de l'inscription au Finiada** en cas de chasse accompagnée et de procédure judiciaire notamment en cas de violences.
- 15. Poursuivre l'harmonisation dans la loi des principales règles de sécurité** à la chasse et donner au préfet la possibilité de provoquer la révision du SDGC pour des raisons de sécurité.
- 16. Soutenir l'action des fédérations de chasseurs** en faveur des postes de tir surélevés. Renforcer les sanctions à l'encontre des actes de vol, de destruction et de sabotage des équipements de sécurité.
- 17. Rendre obligatoire l'utilisation d'un témoin de chambre vide** pour garantir la neutralisation des armes et la rendre visible de tous.
- 18. Populariser les méthodes de chasse plus sûres,** dont la traque-affût, et lever les obstacles réglementaires lorsqu'ils existent.
- 19. Déclaration préalable obligatoire des battues au grand gibier** et favoriser la prise d'arrêtés interdisant l'accès aux zones de chasse lorsque les conditions de sécurité le justifient. Rendre ces données disponibles en *open data*.
- 20. Introduire dans le code pénal un délit d'entrave** au déroulement d'activités sportives ou de loisir légales.
- 21. Permettre aux préfets de limiter les jours et horaires de chasse** pour assurer la sécurité des personnes.
- 22. Préserver les effectifs de l'OFB* en matière de police de la chasse.** Prendre l'arrêté des ministres de la justice et de l'environnement permettant aux inspecteurs de l'OFB* de bénéficier de prérogatives de police judiciaire accrues.
- 23. Rendre les policiers municipaux compétents** en matière de police de la chasse.
- 24. Clarifier les prérogatives des agents de développement et des gardes-chasse particuliers** afin d'accroître les contrôles en matière de police de la chasse.
- 25. Permettre la déduction fiscale des frais engagés par les lieutenants de l'ouvrier** dans l'exercice de leurs missions de service public.
- 26. Clarifier les missions des commissions départementales de sécurité des FDC*** pour prévenir et sanctionner les comportements dangereux.
- 27. Mieux graduer la suspension ou le retrait du permis de chasser** en fonction de la gravité de l'infraction. En cas d'homicide par tir direct, le retrait du permis pourrait être systématique et l'interdiction de le repasser portée à dix ans.
- 28. Ne pas retenir de jour sans chasse au niveau national.** Mais mettre en place le cadre de dialogue qui permettra des adaptations locales concertées entre les acteurs du territoire.
- 29. Créer une plateforme de recueil des incidents et conflits d'usage** liés à la chasse sous la responsabilité de l'OFB.
- 30. Développer les outils de dialogue** entre les chasseurs et les autres acteurs de la nature. S'assurer que les FDC soient membres des PNR, des CDESI et du réseau Suricate. Généraliser les chartes avec les fédérations des sports de nature.

*FDC : Fédération De Chasse

*ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

*OFB : Office Français de la Biodiversité

*Finiada : Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes